

Conseil Local du Handicap
Mercredi 18 octobre 18h30-20h30
Salle des mariages

Introduction par Cécile Bossavie (élue en charge du handicap et de l'accessibilité universelle - actualités 19^e sur le handicap et l'accessibilité et ouverture du thème accès à la santé) :

- Le Mois Parisien 2023 a encore été très réussi, avec un programme de plus en plus fourni. Le 19^e est aujourd'hui l'arrondissement de Paris qui propose le plus d'évènement et qui accueille à nouveau le Bal Arrangé, clôturant ce mois de sensibilisation et d'actions de visibilité. L'objectif est dorénavant que les structures et associations parties prenantes travaillent ensemble pour proposer des animations plus importantes, bénéficiant de plus de ressources et permettant une meilleure visibilité.
- Jocelyne Beltran (Café Zoïde) a déposé un projet au budget participatif un projet de balançoire pour enfant inclusive aux buttes-Chaumont pour compléter l'offre existante en matière de jeux pour enfants proposée par la Ville de Paris (carte sur le site M19 : <https://mairie19.paris.fr/pages/handicap-12819>). Le projet n'a pas été lauréat, mais la mairie du 19^e a décidé de le financer sur le terrain de sport Reverdy, sur l'espace à imaginer après l'enlèvement d'un local en préfabriqué actuel. En effet les Buttes-Chaumont étant protégée, il aurait été compliqué de l'y installer.
- Un vœu a été présenté au Conseil d'arrondissement du 19^e de la rentrée pour que l'école inclusive devienne réalité. Pour cela il a été demandé à ce que la Ville de Paris interpelle le Ministre de l'Education Nationale sur l'absence persistante de moyens pour un accès à l'éducation pour toutes et tous, seul moyen d'assurer une véritable égalité des chances pour tous les enfants et que les services identifient tous les dispositifs dont la Ville de Paris pourrait prendre l'initiative et évalue les marges de progression qui pourraient contribuer à une véritable « école pour toutes et tous » en complément des politiques nationales, en s'appuyant notamment sur l'expertise d'usage des Conseils locaux du handicap et du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA). Le vœu a été adopté à l'unanimité par le Conseil d'arrondissement du 19^e.
- Concernant le thème de ce CLH, obtenir des rendez-vous, pouvoir se soigner décemment, être accueilli de manière convenable : pour chaque patient, l'accès aux soins est un droit fondamental. Pour les personnes en situation de handicap, les pathologies sont plus nombreuses. Elles consultent plus tardivement, présentent des situations d'urgence plus fréquentes, des problèmes plus complexes et sont plus difficilement touchées par les campagnes de prévention.

Complément d'introduction par Séverine Guy (adjoite au Maire chargée de la Santé) :

La thématique de l'accessibilité des personnes en situation de handicap à la santé, s'intègre dans un tableau général d'accès au soin problématique et dégradé. Le maillage territorial et les moyens ne sont pas à la hauteur des besoins. Nous sommes en présence d'une génération médicale et paramédicale qui vieillit et qui n'est pas remplacée. Aujourd'hui, au niveau local, beaucoup d'efforts sont déployés pour pallier à ces problèmes. Le 19^e est le territoire parisien le moins bien doté en matière d'offre de santé. Un travail est mené pour favoriser, attirer et conserver notamment des cabinets groupés.

Complément d'introduction par Jérôme Bittan (conseiller d'arrondissement délégué auprès de l'adjoite en charge de la Santé et président de la CPTS 19^e) :

Une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) est, en France depuis 2016, une organisation qui permet la structuration des soins de proximité dans un territoire défini (à Paris il y en a une par arrondissement). Elle réunit et fédère des professionnels de santé du premier et du second recours et de toutes spécialités, quel que soit leur mode d'exercice. Leur déploiement a pour objectif notamment d'améliorer l'accès aux soins, notamment l'accès à un médecin traitant et l'accès aux soins non programmés, développer des actions territoriales de prévention et d'accompagner les professionnels de santé sur le territoire.

De manière générale, pour l'accueil du public tous les cabinets qui s'installent sont aux normes PMR. Les acteurs essayent également d'installer les nouveaux acteurs en rez-de-chaussée. La CPTS 19^e a beaucoup à apprendre de ce CLH et est prête à travailler avec les professionnels de santé pour améliorer l'accès aux personnes en situation de handicap et éviter le recours systématique aux urgences hospitalières.

Intervention et présentation par Samuel Laurier, Responsable Service Relations Partenaires de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de Paris :

Samuel Laurier ne souhaite pas faire un rappel du droit commun en matière des aides délivrées par l'Assurance Maladie pour les personnes en situation de handicap, car elles sont très nombreuses (l'Assurance Maladie finance plus de la moitié des dépenses nationales pour pallier aux handicaps). Il tient juste à préciser qu'il existe des aides extra légales en terme de reste à charge. En terme d'accessibilité, l'assurance maladie a signé la Charte Romain Jacob (objet d'une réflexion organisée et fédérée par le groupe MNH (Mutuelle Nationale des Hospitaliers), regroupant l'ensemble des acteurs nationaux du soin et de l'accompagnement, sous le haut parrainage de l'Académie Nationale de Médecine) et s'engage donc à promouvoir un plan d'actions pour répondre aux besoins spécifiques de l'accès aux soins et à la santé des personnes en situation de handicap.

Diverses actions sont menées pour l'amélioration de l'accès aux soins des personnes en situation de handicap :

- Sur la région la CRAMIF envoie chaque mois aux usagers, un questionnaire visant à demander comment ils évaluent leur état de santé et les difficultés qu'ils rencontrent dans l'offre de soin. Ce travail permet ensuite de retravailler l'existant ou de combler les manques avec les professionnels non adhérents ou adhérents du réseau comme les CPTS.
- Ensuite la CNAM se donne pour mission l'accompagnement des professionnels de santé dans l'appréhension du handicap, par la formation et l'aide à l'équipement. Pour l'instant il existe un partenariat avec APF qui envoie un questionnaire pour obtenir les besoins du personnel soignant.
- La CPAM intervient dans les ESAT et les IME, travaille avec la MDPH sur les aides AAH sur la prévention et l'accès aux droits.
- Une permanence en langue des signes va être mise en place dans le Point d'accueil Paris 19, mais aujourd'hui possibilité de passer par des entretiens à distance en LSF (webcam), TTRP (par écrit) ou LFpC (webcam).
- La création d'outils pour appréhender aux mieux les besoins des usagers en situation de handicap, peu s'emparent des services en place ou utilisent les centres de santé de l'assurance maladie de Paris.
- L'année prochaine tous les agents d'accueil de la CPAM vont être formés à l'accueil des personnes en situation de handicap.
- Un annuaire des professionnels de santé accessibles : pour l'instant utilisé en interne et par APF par les professionnels, et dès lors qu'il sera validé il sera diffusé sur internet au plus grand nombre.

- Des rendez-vous à domicile pour les personnes en perte d'autonomie ou des rendez-vous par téléphone.

Les représentants de l'association Loisir Pluriel s'inquiètent de l'accessibilité numérique à des permanences de l'assurance maladie. 11 agences à Paris, les Points d'accueil de l'Assurance Maladie, sont accessibles à tous les usagers, et des conseillers disponibles sur rendez-vous par le biais du compte Ameli, selon Samuel Laurier. Les rendez-vous peuvent également être pris à l'accueil de ces points. Il est précisé qu'il n'y a pas de situation où la CPAM refuse des rendez-vous, mais il existe un manque de personnel, accentué par une politique de non remplacement d'une personne sur deux, notamment sur les services d'accueil.

Plusieurs membres du CLH interpelle la CPAM sur la mise en accessibilité du site internet. Effectivement Améli n'est pas accessible mais pas du domaine de la CPAM de Paris, il faut interpeller la CNAM. Cependant Samuel Laurier assure qu'il existe des groupes de travail actuellement pour sa mise en accessibilité.

Intervention et présentation par Alain Ngouma, président de l'association Rhapsod'if (Le Réseau Handicap Prévention et Soins Odontologiques d'Ile de France) :

Devant les inégalités de santé dentaire et d'accès aux soins des personnes en situation de handicap en Ile de France, l'Association Rhapsod'if a été créée en 2008 à l'initiative de chirurgiens-dentistes, d'associations de patients, de directeurs d'établissements médico-sociaux et de partenaires institutionnels (ARS et CRAMIF).

Leur objectif est d'améliorer la santé bucco-dentaire et la qualité de prise en charge en soins dentaires des personnes en situation de handicap, par la formation des professionnels de santé dentaire ou du secteur sanitaire ou médico-social, ou des aidants, la prévention et un réseau régional croissant de plus de 140 chirurgiens-dentistes partenaires, sensibilisés au handicap qui prennent en charge les patients (soit 2% des dentistes d'IDF).

L'idée n'est pas que les patients soient directement orientés vers eux sans passer par la cellule de coordination, cela évite la saturation et les erreurs de prise en charge du soin. Le patient intéressé doit donc remplir la charte et le bulletin d'adhésion de l'association, accompagné d'un justificatif MDPH et envoyer cela à l'association. L'association va ensuite fournir le contact de plusieurs solutions dentaires identifiées comme pertinentes pour la situation et rendre des instructions pour la prise de rendez-vous. Cependant Rhapsod'if n'intervient jamais dans les frais de consultation de santé dentaire appliqués par ses partenaires. Il faut se renseigner au moment de la prise de rendez-vous. Il s'agit uniquement d'une association intermédiaire qui met en relation les patients vers des professionnels formés et engagés pour l'accès aux soins.

Les prochains objectifs pour l'association sont de développer une équipe mobile et un système d'inscriptions et de mise en accessibilité du site internet pour les personnes malvoyantes.

Après des questions des membres du CLH, notamment des aidants, sur la question du coût, il est précisé que l'association oriente sur des cabinets ne procédant pas à un dépassement d'honoraire important. La CPAM ajoute qu'il existe le 100% santé chez la plupart des dentistes et que pour le reste à charge, des aides exceptionnelles peuvent être délivrées.

Suite à d'autres interrogations, il est précisé que l'association arrive toujours à orienter les patients. Le but est également d'éviter la saturation de l'APHP et de rediriger les patients vers les cabinets libéraux. Il y a aussi l'objectif d'améliorer le parcours de soins, les dentistes ne dialoguant pas beaucoup avec les autres professionnels de santé (même au sein des CPTS). Pour cela notamment, l'association

travaille avec les doyens des facultés de médecine pour s'inscrire au programme de la formation initiale des dentistes.

L'association Valentin Haüy se propose d'assurer la mise en accessibilité du site internet, si l'association le lui demande.

Intervention et présentation par Daoud Tatou et Stéphane Benamou du Silence des Justes :

Pour rappel : Le Silence des Justes est une association du 19^e dédiée à la cause de l'autisme en France, œuvrant pour soutenir les personnes atteintes de troubles du spectre autistique (TSA) et leurs familles.

L'association a fait le choix d'avoir en interne un médecin pédiatre et un pôle médical et paramédical pour les enfants, adolescents et jeunes adultes bénéficiaires de l'association (un étage complet au 18 rue Goubet). Pour les dentistes, l'association fait appel au réseau Rhapsod'if, et pour les autres spécialités, fait appel à de multiples partenaires. L'association propose aussi aux familles de personnes avec autisme extérieures à l'association, des consultations pédiatriques pour les enfants avec TSA.

L'association regrette le manque de formation des médecins qui représente le nerf de la guerre pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, le Silence des Justes a obtenu un appel à projet de la CPAM pour organiser deux modules de 140 heures pour la formation des professionnels de santé (certificat à l'appui).

L'association se dit prête à aider à la formation des membres de la CPTS19e. Selon Jérôme Bitan (président CPTS19), cela va être compliqué de proposer une formation vu le temps dont disposent les professionnels, mais il est possible de travailler ensemble sur des supports pour l'adaptation du cabinet, les bonnes pratiques d'accueil et de la prise en charge ou l'orientation vers d'autres ressources disponibles. Il est même possible de travailler sur un label cabinet médical-accessible.

Echanges et remontées diverses :

- **Coactis Santé (qui est une association loi 1901, créée en décembre 2010, qui agit en faveur de l'accès aux soins pour tous en prenant en compte les besoins des personnes les plus vulnérables), propose des bandes-dessinées (SantéBD) personnalisables pour enfants et adultes, posters, vidéos et banque d'images qui facilitent la préparation des rendez-vous médicaux, l'acceptation des soins, la compréhension des messages de prévention et le dialogue entre le patient et le soignant** (pour personnes en situation de handicap mais également personnes allophones)
- Des membres proposent la création d'une Maison de santé spécialisée pour les personnes en situation de handicap, mais cela rentre en contradiction avec les objectifs d'inclusion et de pleine citoyenneté
- Il est remonté par AVH que Doctolib n'est pas accessible aux personnes malvoyantes ou aveugles.
- Suite à une demande d'un membre du CLH, la Maison sport santé Curial (19e) qui propose des séances de pratique sportive adaptée gratuite pour les Parisiens disposant d'une prescription médicale est comme tout nouvel établissement recevant du public accessible aux personnes à mobilité réduite. Si un Centre de santé de la Ville de Paris venait à s'ouvrir dans le 19^e, il serait également accessible aux personnes en situation de handicap moteur. Les élus du 19^e veilleraient aussi à ce que le personnel soit formé à l'accueil de personnes présentant d'autres types de handicap.
- Jérôme Bittan (président de la CPTS19) ajoute que sur l'accès à un médecin traitant, la CPTS19 a mené une action avec la sécurité sociale pour que tous les patients du territoire avec une affection de longue durée ALD, aient été approchés pour leur trouver un médecin traitant mais

très peu de retour. Il ajoute que pour pallier aux problèmes d'accessibilité PMR il y a la solution des entretiens à distance qui se développe beaucoup aujourd'hui. Cependant il est difficile encore aujourd'hui d'avancer avec les professionnels sur les consultations à domicile.

- Une membre du CLH s'interroge sur la possibilité d'obtenir les services d'une entreprise, dispositif public ou associatif qui transporte le matériel médical, comme le PAM. Il n'y a pas de service de la sorte qui existe selon les membres du CLH présents (le PAM ne transporte aujourd'hui que les personnes).
- Une membre du CLH s'interroge sur l'existence de services qui aident à coordonner les soins et les rendez-vous. La M2A Paris Nord Est, répond qu'il existe des structures et dispositifs qui s'en approchent pour les enfants et adolescents : les CMP (les centre médico-psychologique qui sont des lieux de soins publics qui offre des consultations médico-psychologiques et sociales à toute personne en difficulté psychique), les SESSAD (qui sont des Services Médico-Sociaux, constitués d'équipes pluridisciplinaires. Leur action vise à apporter un soutien spécialisé aux enfants et adolescents handicapés dans leur milieu ordinaire de vie et d'éducation ainsi qu'à leurs familles) et les PCO (les enfants présentant des troubles du neuro-développement peuvent être orientés vers une plateforme de coordination et d'orientation (PCO). L'équipe de ces plateformes accompagne les enfants qui ont un écart inhabituel de développement par rapport aux enfants du même âge).

Les dates des prochaines réunions CLH 2023-2024 :

CLH mardi 19 décembre, salle du conseil → thème emploi et utilité sociale

CLH mardi 30 janvier salle des fêtes → préparation du Mois Parisien du Handicap 2024, spécial JOP

CLH mardi 19 mars salle des fêtes → sujet à définir

CLH mardi 21 mai salle des fêtes → sujet à définir